



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 031-2024
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.51

Déposée le : 04.03.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : von Wattenwyl (Tramelan, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Remund (Mittelhäusern, Les VERT-E-S)
Grupp (Biel/Bienne, Les VERT-E-S)
Riesen (La Neuveville, ES)

Cosignataires : 2

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 688/2024 du 26 juin 2024
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Vote point par point**
Chiffre 1 : adoption
Chiffre 2 : rejet

Augmentation des prix des billets dans les transports publics, quelle évolution ?

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de montrer comment les prix des transports publics ont évolué ces cinq dernières années dans le canton et ses différentes régions ;
2. de proposer des pistes sur l'évolution des prix sans augmentation de ceux-ci pour les usagers et usagers.

Développement :

En fin d'année 2023, alors qu'une hausse moyenne nationale des prix de 3,7 % est annoncée, la région du Jura bernois et du bord du lac de Bienne subit des hausses allant de 13,79 % (trajets Tramelan – Tavannes et Saint-Imier – Bienne) à 11,43 % (trajet Moutier – Bienne via Granges nord). Les trajets Tavannes – Bienne et La Neuveville – Bienne ont augmenté de 13,04 %.

Sachant que la fixation des prix régionaux revient à la communauté tarifaire Libero, alors que l'Alliance SwissPass s'occupe des prix des trains directs régionaux, les calculs sont complexes et la lisibilité du système peu transparente.

Libero est libre et indépendante mais doit collaborer avec le canton. L'institution est composée de 28 entreprises de transports publics et a annoncé une hausse moyenne des tarifs de 4,4 %.

Les augmentations de prix ont eu lieu en même temps, le 10 décembre 2024.

Comment donc éviter de prêter les régions périphériques alors que le mot d'ordre est « utilisez les transports publics » ? Des études montrent que les augmentations entraînent une légère baisse de l'utilisation.

Il est compréhensible qu'il y ait augmentation, mais entre -7 % et +21 % dans la communauté tarifaire Libero, on se demande si cette stratégie peut encore encourager les voyageuses et voyageurs à se tourner vers les transports publics ?! À noter encore que la qualité des transports publics dans le Jura bernois (élément connu du canton) laisse souvent à désirer.

Un bilan, une vue globale, une stratégie et des objectifs sont donc nécessaires si les transports publics veulent et doivent attirer encore des utilisatrices et utilisateurs.

Le canton de Genève, par exemple, a décidé de financer lui-même le manque à gagner de ses entreprises de transport. Les prix sur les lignes régionales sont donc restés inchangés.

Réponse du Conseil-exécutif

Les modifications de prix mises en place au moment du changement d'horaire de décembre 2023 sont les premières mesures tarifaires globales réalisées depuis décembre 2016. Elles sont notamment dues au renchérissement.

Dans ce cadre, les modifications de prix au sein de la communauté tarifaire Libero ont été effectuées de manière différenciée. Les adaptations apportées tiennent compte de l'évolution de la mobilité (p. ex. nouveaux modèles de temps de travail plus flexibles, notamment en raison du travail à temps partiel et du télétravail, recul du nombre d'abonnements). Pour certains tarifs de zone, des échelonnements non linéaires ont par ailleurs été corrigés.

1. La communauté (tarifaire) Libero a atteint sa forme actuelle lors du changement d'horaire 2019, avec l'adhésion de la zone de l'ancien BeoAbo. Le Conseil-exécutif va présenter l'évolution des prix au sein de la communauté Libero à compter de décembre 2019 dans le cadre de l'arrêté sur l'offre de transports publics 2027-2030. Ce dernier sera soumis au Grand Conseil lors de la session de printemps 2026.

Le Conseil-exécutif souhaite donc d'ores et déjà préciser à ce sujet que les tarifs pour les trajets simples sont harmonisés dans l'ensemble de la communauté Libero. Les adaptations tarifaires de décembre 2023 sont les mêmes pour toutes les régions.

2. Les tarifs des transports publics sont fixés par les entreprises de transport, et plus précisément par les différentes communautés tarifaires. Dans le canton de Berne, il s'agit de la communauté tarifaire Libero, qui comprend 27 partenaires et les cantons de Berne et Soleure en qualité de commanditaires.

Les tarifs des transports publics vont continuer d'évoluer à l'avenir. On ne peut donc pas exclure la possibilité de nouvelles augmentations tarifaires, et ce en particulier si la qualité de l'offre est améliorée. Si le canton de Berne décidait de geler ou de diminuer les tarifs, les coûts qu'une telle mesure entraînerait seraient inévitablement à la charge des pouvoirs publics. Le Conseil-exécutif rejette donc cette option. Outre le fait que le canton ne dispose pas des moyens nécessaires, il considère qu'une intervention dans le système de financement des transports publics, qui repose sur un équilibre subtil, ne serait pas judicieuse.

Des travaux sont en cours au niveau fédéral en vue de développer le système de tarification actuel (cf. notamment le rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 19.4199 « Pour des transports publics abordables et cohérents »).

Le Conseil-exécutif va cependant également continuer à s'engager, dans la mesure de ses possibilités, en faveur de tarifs équitables dans les transports publics, de manière à garantir une évolution des tarifs aussi acceptable que possible pour les usagères et les usagers.

Destinataire

– Grand Conseil